

**Les vicissitudes de l'Etat linguiste
ou comment les langues minoritaires deviennent l'objet d'une politique sociale
linguistique.**

Contribution à une sociologie historique du capital informationnel d'Etat

Thèse de science politique soutenue le 14 décembre 2007 à l'Université d'Amiens.
Frédérique Niel

Membres du jury :

Yves Déloye, Professeur de science politique à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne (Président)
Pascale Laborier, Professeure de science politique à l'Université d'Amiens, directrice du Centre Marc Bloch de Berlin (directrice de thèse)
Frédéric Lebaron, Professeur de sociologie à l'Université d'Amiens
Gilles Massardier, Maître de conférences-hdr de science politique à l'Université de Lyon II (Rapporteur)
Guy Saez, Directeur de recherche au CNRS, PACTE-IEP de Grenoble (Rapporteur)
Anne-Marie Thiesse, Directrice de recherche au CNRS

Résumé

Cette thèse s'inscrit dans une sociologie historique des politiques linguistiques, de la construction de l'Etat et de la science linguistique. Elle démontre comment la question des langues minoritaires – habituellement abordée dans le cadre d'une histoire officielle (et conquérante) qui insiste sur la politique de francisation du territoire et l'éradication corrélative des langues régionales – a progressivement pu être constituée en objet de « politique sociale » entre les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, sous l'effet notamment du processus de segmentation de la discipline linguistique (avec l'émergence de la dialectologie puis de la sociolinguistique). En proposant une histoire alternative, davantage sensible aux pratiques effectives des locuteurs, cette thèse s'efforce ainsi de réévaluer la pertinence du modèle coercitif de « l'Etat-nation » (« une nation, une langue, un territoire ») qui reste pourtant le plus sollicité pour étudier les politiques linguistiques. Prenant acte de la construction tardive de « la langue » en critère officiel d'identification de la population, c'est plus précisément en s'intéressant aux différentes tentatives étatiques de recensement des langues minoritaires, que cette thèse s'efforce de renouveler l'interrogation sur les rapports entre l'Etat et la « société linguistique » en France. Il importe ici moins de s'interroger sur ce qui constituerait l'essence d'une identité nationale linguistique ou sur la contribution de la langue à la construction nationale, que d'analyser les difficultés que pose, au concret, l'identification étatique des pratiques linguistiques des populations, identification jusque là délaissée dans l'analyse car fuyante empiriquement. Ce faisant, ce travail prend au sérieux des terrains assez modestes, en apparence « insignifiants », des « petits objets », des échecs, des tentatives avortées, de « fausses structures » (J. Lagroye), des niches marginales dans les politiques linguistiques, mais qui révèlent pourtant une autre facette de « l'Etat linguiste ». Pour ce faire, la thèse développe trois hypothèses générales, prend appui sur la notion de « capital informationnel », et dégage quatre processus sociaux explicatifs.

Le premier niveau d'hypothèse montre, dans la veine de J.-F. Chanut, A. de Swaan et E. Weber, que la domination étatique dans le domaine des langues ne va pas de soi. Faire une sociologie des politiques linguistiques suppose de reconstruire la « pensée d'Etat linguistique » (monolinguisme), mais aussi de rompre avec elle. La thèse montre dans un premier temps que les résistances à la domination étatique passent par des résistances à la quantification des langues (XIX^{ème} siècle). Dans un second temps, elle rend davantage compte des logiques de subversion de la domination étatique que la « mise en statistique » des langues peut engendrer (XX^{ème} siècle). À travers l'étude de ces résistances (M. de Certeau), c'est une vision différente de l'Etat-nation qui semble prévaloir dans le recensement des langues. C'est là le deuxième niveau d'hypothèse. Il fait porter l'analyse sur une fonction étatique qui, à la marge du modèle traditionnel de l'Etat-nation, serait à l'œuvre dans ces enquêtes, celle d'un « Etat-social linguistique ». Ce dernier se repère, par exemple, dans le passage d'une conception territorialisée des langues à une perception plus sensible aux aspects sociaux des pratiques linguistiques. Or, cette logique de « mise en social » ouvre un troisième niveau d'hypothèse. Si cette thèse s'intéresse à la construction sociale des catégories « langues régionales » et « langues minoritaires », elle parle en fin de compte moins directement de ces langues, que des enjeux plus généraux relatifs au problème d'une « société linguistique » différenciée (différentes manières de parler français, langues de l'immigration, etc.). Dit autrement, il s'agit de rompre avec une certaine forme de désincarnation sociale des langues, que l'on retrouve dans la vision naturalisée des questions linguistiques et qui oppose la « langue française » (« jacobins ») aux « langues régionales » (« communautaristes »). Parce qu'elle incite à saisir les langues comme des biens symboliques, qui participent de la définition des limites de l'Etat national, cette vision a contribué à laisser à l'état d'impensé un autre questionnement, et tout particulièrement celui relatif aux déterminants sociaux-géographiques des locuteurs : comment ces derniers sont-ils portés à la connaissance de l'Etat ? comment sont-ils refoulés ou naturalisés par lui, etc. ? Dans cette perspective, « la langue » constitue moins un enjeu de politique publique sectorielle (culturelle ou éducative), qu'un moyen de comprendre comment l'Etat s'efforce d'accumuler des informations sur les pratiques des gouvernés. Or, les manières d'accumuler ces informations ont des effets, puisque l'enjeu informationnel participe finalement moins du processus de construction nationale, qu'il ne constitue, pour certains acteurs, un moyen d'imposer leur définition de « nouveaux » problèmes sociaux linguistiques.

Ces trois hypothèses permettent alors d'interroger la notion de « capital informationnel » (P. Bourdieu). Cette notion, qui renvoie au capital concentré par l'Etat pour exercer son emprise sur les populations, est en effet féconde pour étudier non seulement les logiques d'étatisation (Y. Déloye), mais encore les rapports entre science et politique. La thèse démontre que, sur le terrain de la langue, les savoirs ne participent pas nécessairement de la légitimation du pouvoir d'Etat, mais qu'ils sont, au contraire, susceptibles de remplir une fonction protectionniste des multiples « façons de parler » qui s'opposent à la nation monolingue. Les instruments de connaissance (frontières, cartes, classements, listes, etc.) capitalisent ici en fin de compte moins pour le pouvoir d'Etat, pour ceux qui gouvernent, que pour ceux qui sont gouvernés, pour les populations locutrices. Dans une perspective historique d'abord (fin XVIII^{ème}-XIX^{èmes}), l'étude des rares enquêtes sur les langues permet de souligner les difficultés rencontrées au quotidien par des amateurs locaux puis des dialectologues pour surmonter un ensemble d'obstacles à la recension (déficit de scientificité, hétérotopie des langues). Le capital informationnel des langues a ainsi historiquement eu du mal à être concentré, et il ne permet alors pas nécessairement à l'Etat d'exercer son emprise par les savoirs (« se situer du point de vue du Tout »). En réalité, ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, avec l'imposition de la sociolinguistique dans le

champ bureaucratique, discipline qui va subvertir la vision dominante des politiques linguistiques, que l'idéal étatique d'une « France monolingue » est remis en cause par une diversité linguistique quantifiée. Le capital informationnel des langues peut alors faire l'objet d'usages détournés, voire d'un contre-pouvoir critique du monolinguisme d'Etat. Dans ce cas, il peut être converti en instrument de redistribution des hiérarchies linguistiques légitimes et en « savoir providentiel » cherchant à dévoiler des problèmes d'inégalité et d'insécurité linguistiques. Au final, l'usage de cette notion conduit à reconstruire une histoire, qui ne s'oppose pas à l'histoire dominante, mais la complète de façon alternative. C'est une autre manière de penser le « gouvernement des langues », par le prisme des résistances et des tensions qui marquent la prétention étatique à la définition d'un ordre social linguistique. Quatre processus sont avancés pour expliquer la forme particulière que revêt cet Etat linguiste.

A partir d'une analyse sérialisée des différentes enquêtes étatiques sur les langues et les locuteurs, qui sont généralement le produit de configurations et de conjonctures spécifiques, le premier processus rend compte de la structuration, dans les interstices de l'Etat, d'une « statistique » des langues. Dans les « interstices de l'Etat » car les dispositifs bureaucratiques mis en place pour identifier les langues sont bien souvent fragiles, au moins jusqu'à l'intégration du critère linguistique dans le recensement national au cours des années 1990 et la création d'un observatoire. Cet observatoire constitue le révélateur de certaines logiques de subversion des cadres de préservation de l'ordre politique qui peuvent être à l'œuvre dans les marges de la bureaucratie d'Etat central (« administration funambule »). En ce sens, cette thèse s'inscrit dans une sociologie de l'Etat, du pouvoir et de l'administration, en interrogeant le statut intermédiaire (A. de Swaan) de ces « espaces interstitiels » et l'ambivalence positionnelle des acteurs qui les occupent. Ils monopolisent la production du capital informationnel et « comblent », d'une certaine manière, la distance entre la pensée d'Etat linguistique et la réalité des usages des langues.

Parce qu'il renvoie aux rapports circulaires entre savoir et pouvoir, le deuxième processus s'inscrit dans une sociologie de la science et des effets que celle-ci est susceptible d'exercer sur l'Etat. Le recours aux experts savants dans la production de connaissances sur les langues et l'évolution de leur identité dans le temps (d'abord amateurs et savants locaux, ce sont ensuite des linguistes : dialectologues et sociolinguistes) sont, en effet, intimement liés au processus de scientification de la discipline linguistique. Si l'articulation entre le monolinguisme d'Etat et la diversité des langues s'incarne, à la fin du XIX^{ème} siècle, dans un travail de frontiérisation et de territorialisation linguistiques (dialectologie), à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, cette articulation repose sur une logique de mise en liste des langues qui valorise moins les délimitations territoriales, que la variation sociale des pratiques linguistiques. L'analyse de ces transformations dans les manières d'expertiser les langues minoritaires permet alors de souligner les phénomènes de recomposition disciplinaire à l'œuvre, et le rôle joué par une avant-garde scientifique – la sociolinguistique – qui construit son épistémologie critique en recourant à la sociolinguistique anglo-saxonne, à la sociologie, et en demeurant perméable à certains univers (culturel, éducatif, militant, politique). C'est paradoxalement à travers cette science des « politiques linguistiques », portée à dénoncer les impensés du monolinguisme (« voice épistémologique »), usant par là même contre l'Etat de la liberté relative que lui assure l'Etat, que parvient à s'institutionnaliser un capital informationnel des langues.

Le troisième processus s'inscrit dans une analyse des politiques linguistiques, de la remise en cause de ses formes légitimes et du monopole de la langue française.

Marquées par des « échecs » et des « réussites », les enquêtes sur les langues doivent continûment faire la preuve de leur légitimité et doivent compter pour s'imposer auprès des élites politiques et bureaucratiques (« gardiens de la pensée d'Etat linguistique »), sur des relations politiques singulières au sein de différents ministères (Premier ministre, ministères de la Culture et de l'Education). Par le biais de ces enquêtes, les producteurs du capital informationnel des langues vont incarner, dans l'espace des politiques linguistiques, une position type de réformistes critiques de l'ordre social linguistique qui s'opposent aux « entrepreneurs de morale linguistique » (V. Dubois). Ils oeuvrent plus précisément à désacraliser les fonctions symboliques de la langue et mobilisent le capital informationnel comme un instrument de lutte contre le refoulement des déterminations sociales des langues généré par la pensée d'Etat linguistique. Plus généralement, ils participent, aux côtés d'autres acteurs, les élus et les militants mobilisés depuis les années 1950 pour la définition d'un « droit des langues régionales », à l'imposition des catégories d'action publique – « langues et cultures régionales » puis « langues de France » – dans les politiques linguistiques.

Si ces réformistes critiques se heurtent à l'orthodoxie monolingue, et qu'ils se distinguent en cela des « médiateurs » (P. Muller), ce qu'ils tiennent pour une autre « vérité » (J. Lagroye), concurrente à la pensée d'Etat linguistique, tient également aux mutations de la « société linguistique » française. Par conséquent, le quatrième processus s'inscrit une sociologie des pratiques linguistiques. Les raisons de l'investissement dans la production de connaissances sur les langues sont d'abord à chercher dans le rapport, géographique ou social, que les enquêteurs entretiennent avec elles. Ce rapport est à l'origine d'une sorte d'éthique linguistique (« capital éthique ») qui les porte à avoir une vision concurrente et critique du légitimisme linguistique. Les conditions socio-historiques de production de connaissances officielles sur les langues sont ensuite intimement liées à trois processus qui se déroulent en parallèle et qui sont liés à des transformations sociales plus générales (exode rural, croissance urbaine, phénomène migratoire) : la francisation du territoire d'abord ; le déclin des langues régionales à partir de l'entre-deux-guerres ensuite ; l'émergence de « nouvelles » langues minoritaires, comme les langues de l'immigration enfin. La prise en compte de ces différents aspects permet alors de comprendre un ensemble de logiques scientifiques concurrentielles, et plus précisément comment la sociolinguistique, née dans les années 1960 d'une rupture avec la linguistique dominante et normative, va supplanter la dialectologie, née à la fin du XIXème siècle et désormais « dépassée » dans ses méthodes d'analyse sous l'effet de ces mutations linguistiques. La sociolinguistique va alors imposer une vision déterritorialisée des questions linguistiques, en privilégiant des classements sociaux plus que géographiques, et ainsi actualiser constamment ses analyses en les articulant à la question des « problèmes sociaux linguistiques ». Les sociolinguistes objectivent, dans les institutions étatiques, les mutations de la société linguistique, et interviennent par là même pour adapter l'ordre établi à un nouvel état des rapports sociaux linguistiques. Ils incarnent ces « poches de résistance » (P. Bourdieu) luttant contre ce qui est perçu, par une critique intellectuelle, comme une mise à mal de l'Etat-social.